

LETTRÉ D'INVITATION REGISSANT L'APPEL A PROJET

Mission

Réalisation d'activités de Cohésion sociale

Log'iris S.A.

1. Le contexte

Log'iris est une Société Immobilière de Service Public (SISP) ayant la gestion de quelques 2.000 logements à vocation sociale sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, dont près de 1500 logements sur la commune d'Etterbeek.

Sa mission principale est de mettre en location des logements décents et de qualité au bénéfice de ménages à faibles revenus.

Toutefois, la SISP accorde également une attention particulière à la création de lien et à la cohésion sociale dans un périmètre déterminé autour des sites du logement social.

C'est dans ce cadre que la SISP souhaite la mise en place d'un partenariat avec une ASBL sur la commune d'Etterbeek afin de mettre en place des activités à destination des locataires selon les principes méthodologiques du travail social communautaire.

Normes techniques obligatoires.

De manière générale tout ce qui est mis en œuvre par le Chargé de mission dans le cadre de ce présent appel à projet doit correspondre aux normes légales et obligatoires et/ou règles et directives en vigueur en Belgique.

Langue de la participation

La participation sera présentée en français.

2. Le commanditaire

La Société Immobilière de Service Public (SISP) Log'iris S.A., dont le siège social est situé Promenade Hippolyte Rolin, n°1 à 1040 Etterbeek, Tél : 02 733 07 41, Fax : 02 733 60 88.

3. La mission

- développer et renforcer du lien social ;
- améliorer la communication entre locataires et entre les locataires et la SISP ;
- favoriser la participation des habitants ainsi qu'une cohabitation harmonieuse.

Les projets menés dans ce cadre devront constituer une valeur ajoutée à la cohabitation et au mieux vivre ensemble. Par conséquent, les actions « consommatrices » et occupationnelles seront orientées vers d'autres pouvoirs subsidiaires compétents. Sauf si ces actions sont utilisées comme prétexte à la rencontre avec les locataires.

Finalités	Objectifs généraux
Renforcement de la cohésion sociale au départ des quartiers de logements sociaux	Préserver, créer et/ou d'enrichir les liens sociaux
	Contribuer à l'ouverture et au décloisonnement des quartiers
	Favoriser la mixité interculturelle, intergénérationnelle, sociale et de genre
	Soutenir une dynamique participative au sein du quartier
Développement du pouvoir d'agir individuel et collectif dans une visée émancipatrice et d'autodétermination des personnes	Informar, sensibiliser et outiller les habitants dans l'exercice de leur citoyenneté
	Créer des espaces d'expression démocratiques
	Valoriser, intégrer et renforcer les ressources et capacités des habitants
Soutien des habitants dans l'amélioration de leur qualité de vie	Accompagner et soutenir des projets d'habitants visant l'intérêt collectif
	Faciliter la construction d'une parole collective ainsi que sa transmission et sa prise en compte par les acteurs concernés
	Favoriser l'appropriation collective des espaces de vie.

Mise en réseau des acteurs locaux et développement de partenariats	Favoriser le dialogue et la concertation entre acteurs locaux (habitants, SISP, Commune, associations, etc.)
	Contribuer à la mutualisation des ressources et à la recherche de complémentarité entre acteurs locaux
	Participer aux plateformes de concertation existantes au niveau local et communal
	Mettre en place des actions et/ou des projets en partenariats

4. Droits d'accès

L'ASBL doit être en ordre administrativement au niveau de l'ONSS, fiscal et du casier judiciaire. L'ASBL s'engage à vérifier le casier judiciaire de son personnel. Le casier judiciaire spécifique pour travailler en contact avec les enfants reste de la responsabilité de l'ASBL tout au long de la durée de la convention.

5. Procédure de désignation du partenaire

Afin de désigner le partenaire qui signera la convention en annexe, le commanditaire évaluera les aptitudes des ASBL interrogées.

Pour ce faire, l'ASBL interrogée remettra une note (entre cinq et dix pages maximum) que le commanditaire évaluera, et qui aura le contenu suivant :

1. Présentation de l'asbl et indication des qualifications et expériences des personnes prévues ou à engager pour la mise en place du projet PCS
2. Démonstration d'une connaissance de base du secteur du logement bruxellois, une connaissance approfondie du travail social communautaire, méthode et enjeux ;
3. Note méthodologique qui énonce la manière dont sera réalisé le diagnostic local et les étapes à mettre en place à l'issue de celui-ci.

6. Documents à remettre au commanditaire lors de la remise de la participation

6.1. Les documents nécessaires à la désignation, tels que repris au point 5

6.2. La fiche d'identification reprise en annexe

Le partenaire complètera la fiche d'identification reprise en annexe.

7. La demande de participation : introduction & envoi

La date limite de remise **participation** est fixée **au 31 octobre 2024** au plus tard à **23h59**.

L'ensemble des documents constitutifs de la participation doivent être remis au commanditaire de manière électronique par email, à l'adresse suivante :

info@logiris.brussels

8. Validité de la participation

Les partenaires restent engagés par leur participation pendant un délai de 120 jours.

9. Exécution de l'appel à projet

La convention ci-annexée, complète la présente invitation.

FICHE D'IDENTIFICATION

Appel à projet pour la réalisation d'activités de cohésion sociale

Le partenaire (personne physique ou société) :

.....

Adresse :

.....

Personne de contact :

Adresse électronique de la personne de contact :

Si nécessaire,

immatriculation à l'O.N.S.S. sous le n°:

avec le n° d'entreprise :

Le partenaire par l'introduction de sa participation a pris connaissance des documents du marché et s'engage à exécuter ce marché conformément aux documents précités pour le prix forfaitaire TVAC ci-après :

Le soussigné déclare :

Entre titulaire du(es) compte(es) financier(s)

n°

Les sommes dues pour cet appel à projet pourront être valablement versées à ce(s) compte(s).

Sont annexés à la présente participation les documents remis par le partenaire dont la production est exigée par l'invitation régissant l'appel à projet.

Nous déclarons sur l'honneur être en ordre au niveau de l'ONSS, fiscal, et du casier judiciaire.